

PECHE A L ETANG COMMUNAL



L'ouverture de la pêche à l'étang communal est effective depuis le 15 mars jusqu'au 15 novembre.

Concernant les autorisations il y a lieu de s'acquitter d'une carte délivré par la mairie aux heures d'ouverture .

Les tarifs sont affichés en mairie , n'hésitez à vous renseigner pour passer un moment convivial .

Un espace pique nique est installé .

Profitez bien .